

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

R
M



10019994

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 19 JAN. 2010

[Signature]

Greffier

Marie-Guy MELLOOT
Greffier assermenté

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0423.682.637

Dénomination

(en entier) : **RENAULT TOURNAI SERVICE**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : rue du Serpolet n°7 - 7522 Tournai

Objet de l'acte : **Démission et nomination d'administrateurs et d'administrateurs-délégué**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2009

(...)

Après délibération, l'assemblée décide de mettre fin au mandat de Vincent AMEYE en tant qu'administrateur.

Cette décision prend effet à partir de ce jour.

Décharge spéciale lui sera donnée pour son mandat exercé jusqu'à ce jour, lors de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels.

L'assemblée décide ensuite de nommer la sa TANELL (siège social : rue du Serpolet n°7 à 7522 Tournai - n° d'entreprise : 0894.849.942) au poste d'administrateur qui, par l'intermédiaire de son représentant-permanent Monsieur Vincent AMEYE, accepte son mandat qui sera rémunéré.

Son mandat lui est confié pour une période de 6 ans. Il prend effet à partir du 30 juin 2009 et prendra fin, sous réserve de réélection, lors de l'assemblée générale de 2015.

(...)

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 30 juin 2009

(...)

Après délibération, le conseil d'administration décide de mettre fin au mandat de Vincent AMEYE en tant qu'administrateur-délégué. Cette décision prend effet à partir de ce jour.

Par vote séparé et à l'unanimité, décharge spéciale lui sera donnée pour son mandat d'administrateur-délégué exercé jusqu'à ce jour, lors de la prochaine assemblée générale.

L'assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur-délégué, la société anonyme TANELL, qui, par l'intermédiaire de son représentant permanent Vincent AMEYE, accepte et exercera les pouvoirs prévus aux

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2010 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

statuts. Son mandat sera rémunéré et lui est confié pour une période de 6 ans. Il prend effet à partir du 30 juin 2009 et prendra fin, sous réserve de réélection, lors de l'assemblée générale de 2015.

Sa TANELL représentée

par Vincent AMEYE

Administrateur-délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature